# **Cap-aux-Diamants**

La revue d'histoire du Québec

# CAPAUX: DIAMANTS

## Détroit : le Paris de la Nouvelle-France

# Lina Gouger

Numéro 62, été 2000

Voyage aux origines de la Nouvelle-France

URI: https://id.erudit.org/iderudit/8507ac

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Les Éditions Cap-aux-Diamants inc.

**ISSN** 

0829-7983 (imprimé) 1923-0923 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Gouger, L. (2000). Détroit : le Paris de la Nouvelle-France. *Cap-aux-Diamants*, (62), 46–49.

Tous droits réservés © Les Éditions Cap-aux-Diamants inc., 2000

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



# 101

# Détroit : le Paris de la Nouvelle-France

PAR LINA GOUGER

u début du XVIII° siècle, la Nouvelle-France s'étend sur un vaste territoire exploité par une population peu nombreuse. Les politiques gouvernementales du début du siècle tentent de concentrer le peuplement du Canada dans l'aire seigneuriale de la vallée laurentienne, limitant en même temps les concessions de seigneuries et l'établissement de populations à l'ouest de Montréal. Toutefois, les

Avers de la médaille frappée à l'occasion du 250°

médaille frappée
à l'occasion du 250e
à l'occasion du 250e
à noniversaire de fondation de Détroit, en 1951.
L'illustration montre
l'arrivée du fondateur
Lamothe Cadillac, en
1701.
(Collection privée).

circonstances politiques et économiques de l'époque favorisent le développement d'îlots de peuplement de la région des Grands Lacs jusqu'en Louisiane, dans le but de protéger l'hégémonie française sur ce territoire. La fondation de Détroit s'inscrit dans cette dialectique qui caractérise l'expansion de la colonisation française en Amérique du Nord.

Ainsi, en 1699, alors que le commerce des fourrures connaît une crise importante provoquant la fermeture des postes de l'Ouest, Antoine Laumet de Lamothe Cadillac, commandant à Michilimakinac, propose au ministre François-Louis-Phélypeaux de Pontchartrain la création d'un établissement considérable à Détroit, soit au cœur même des Pays-d'en-Haut. Il prétend que cet établissement assurera la sécurité de la colonie en concentrant sur les lieux les nations amérindiennes alliées des Français. Il vise ainsi à maintenir les Iroquois d'une part et à éloigner les Anglais, d'autre part. Son projet doit solutionner les problèmes reliés au commerce des fourrures par l'arrêt de la traite pendant deux à trois ans, soit le temps que les nations amérindiennes prendront pour venir s'y installer. Plus que l'établissement d'un simple poste de traite, de Lamothe Cadillac se propose de mener à Détroit une véritable entreprise de colonisation. Le site qu'il choisit est localisé sur la rivière Détroit, entre le petit lac Sainte-Claire jouxtant le lac Huron et le lac Érié. Il s'agit d'un lieu de passage stratégique situé au centre des Grands Lacs. La qualité des sols permet d'établir une colonie de peuplement, au contraire des autres postes qui bénéficient d'environnements médiocres.

Par contre, de nombreux habitants s'opposent au projet. L'établissement d'un poste à Détroit est perçu comme une entrave au commerce des marchands de Montréal et aux retombées économiques sur la population environnante. De leur côté, le gouverneur Louis-Hector de Callière et l'intendant Jean Bochart de Champigny craignent la réaction des Iroquois et la contrebande avec les colonies anglaises. Malgré ces oppositions, Pontchartrain accorde son aval au projet et ordonne aux autorités coloniales de favoriser son établissement.

## LA FONDATION

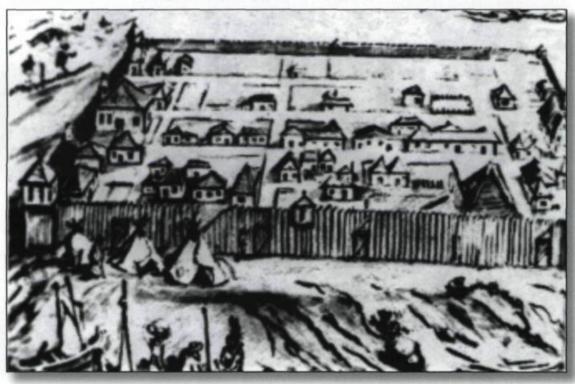
En juin 1701, Cadillac est envoyé sur les lieux pour effectuer la fondation du nouvel établissement. Accompagné de militaires et de civils, il se rend à Détroit avec un convoi composé de 25 canots totalisant une centaine d'individus, transportant les marchandises et ustensiles nécessaires à la construction d'un fort et à l'établissement d'un poste de traite.

Le fort est établi à l'endroit où la rivière est la plus étroite «et ou personne ne peut passer de jour sans être vu». Il nomme le fort Pontchartrain du Détroit en l'honneur du ministre et y fait d'abord commencer le défrichement de terres et l'ensemencement du blé. Il supervise ensuite le déménagement de différentes nations amérindiennes. Les Hurons, les Loups et les Outaouais viennent s'établir dans les environs immédiats du nouveau fort. Le fondateur assure aux autorités coloniales et métropolitaines qu'en accordant des terres aux autochtones, il place toutes les nations sur le même pied en les obligeant à demander la permission de s'y établir.

Cependant, personne n'est autorisé à commercer personnellement avec les Amérindiens. Cette activité est réservée aux représentants du roi, c'est-à-dire, à partir de 1702, à la nouvelle Compagnie du Canada, formée d'importants marchands coloniaux et de négociants métropolice, malgré les convois importants qui s'y rendent chaque année.

## CADILLAC, SEUL MAÎTRE À BORD!

Pendant une année complète, Cadillac organise sa prise en main personnelle du développement de Détroit. À cette occasion, il bénéficie de l'appui inconditionnel du roi et du ministre. Il demande des hommes de troupe, qu'il entend utiliser à des fins de peuplement en favorisant dans un premier temps leur mariage avant leur départ et leur établissement permanent sur les lieux par la suite. Il veut aussi encourager la migration d'habitants de la colonie en les attirant par le commerce et prédit que par la combinaison de ces stratégies, Détroit deviendra «le Paris de la Nouvelle-France».



Reconstitution du fort de Pontchartrain, érigé par Lamothe Cadillac. (Collection privée).

tains, qui doit défrayer les dépenses de l'établissement. Par contre, les coûts initiaux sont trop élevés pour la compagnie qui se propose de fermer le poste dès 1704. Aussitôt, Cadillac offre de prendre à ses frais son développement. En retour d'un droit exclusif du commerce, il propose de dédommager la Compagnie du Canada par le versement d'une rente annuelle. Le roi accepte son offre et oblige la compagnie à céder l'entière gestion de l'établissement à Cadillac, en 1705.

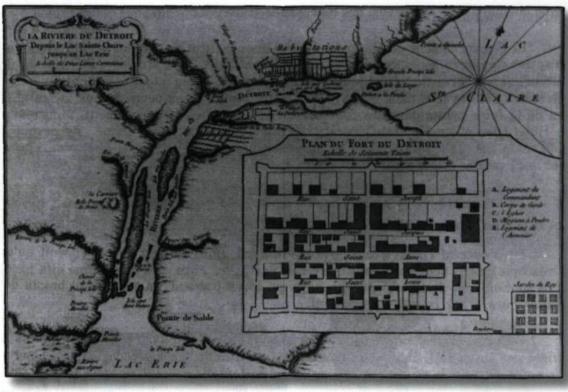
Entre 1701 et 1705, le peuplement se limite à seulement dix personnes réellement établies, les autres n'effectuant qu'un court séjour relatif à la fondation du poste et aux activités du commerce des fourrures. La population sédentaire ne compte que 21 personnes après cinq ans d'existence et

Le 8 août 1706, Cadillac revient à Détroit accompagné de 216 personnes dont 28 familles. Dès son arrivée, il complète sa politique de peuplement en procédant à la concession de terres. Il distribue 68 emplacements et 31 terres à Détroit, de 1707 à 1710. En 1708, il demande au roi la ratification des seigneuries données à sa fille et à son fils et de celle qu'il s'est réservée pour luimême. Toutes les concessions en roture qu'il accorde donnent aux preneurs le droit de commercer movennant une redevance de dix livres par année. L'état d'avancement de l'établissement est présenté par Cadillac de telle manière qu'il demande au ministre d'ériger la région en gouvernement, En 1708, Cadillac déclare qu'il v a 120 maisons dans le fort de Détroit et 1 200 Amérindiens résidants aux environs. Selon une reconstitution de la population effectuée à partir de l'état civil, 118 migrants adultes se sont établis à Détroit de 1706 à 1709; la population atteint 174 personnes en 1709. Le développement de l'établissement pendant ces quatre années montre que les politiques de peuplement appliquées par Cadillac se sont avérées efficaces.

## LA DISGRÂCE DU FONDATEUR

Pendant toute cette période où le développement de Détroit va bon train, le personnage de Cadillac provoque la controverse. Son caractère et son comportement envers les autorités coloniales et religieuses suscitent contre lui et son établissement de nombreuses critiques. blissement. En agissant ainsi, Cadillac mine la crédibilité de la Compagnie de Jésus dans toute la région des Grands Lacs et crée un climat d'instabilité entre les nations. Son comportement oblige les jésuites à se plaindre directement aux autorités métropolitaines.

Le ministre se résout, en 1707, à détacher un inspecteur afin de visiter les postes de l'Ouest et particulièrement l'établissement de Détroit. François Clairambault d'Aigremont, subdélégué de l'intendant, est choisi pour procéder à l'enquête qu'il effectue à l'été 1708. D'Aigremont affirme qu'après dix-neuf jours passés à Détroit, il y a «eu lieu de remarquer que mr delamothe qui y



Détroit à la fin du Régime français. En 1751, Détroit compte 600 habitants et est le centre de ces Pays-d'en-Haut. Détail d'une carte de Nicolas Bellin, vers 1755. (Archives nationales du Canada).

En fait, son attitude envers le gouverneur Philippe de Rigaud de Vaudreuil et les intendants Antoine-Denis et Jacques Raudot, relève de l'insubordination. Bien que Pontchartrain ait déjà précisé à Cadillac qu'il relevait du gouverneur et des intendants, du même souffle, le ministre l'avait aussi assuré qu'il pourrait faire ce qu'il voudrait pour le bien de son établissement. Ainsi, sous ce prétexte, le fondateur refuse d'obéir aux ordres directs de Vaudreuil, en disant qu'ils ne sont pas suffisamment clairs.

Cadillac poursuit dans la même voie lorsqu'il dispute aux jésuites le contrôle des nations des Grands Lacs et s'oppose ouvertement à eux sur la question de la traite d'eau-de-vie. Il manœuvre donc auprès des autochtones afin de les pousser à porter des plaintes contre leurs missionnaires, et il interdit aux jésuites le maintien de leur mission auprès des nations qui viennent s'établir à Détroit les accusant de vouloir ruiner son éta-

commande estoit generalement hay de tous les françois et des Sauvages» précisant «qu'on ne l'hay pas gratis.»

Selon d'Aigremont, la population de Détroit s'élève à 63 habitants, dont plusieurs sont soldats. Tous ont des emplacements à l'intérieur du fort où chacun possède sa maison. Il précise toutefois, que seulement 29 habitants ont pris des terres, car les autres ne seraient intéressés qu'au commerce. À son retour, en 1706, Cadillac s'est réservé toutes les terres défrichées pour les inclure dans son domaine, plutôt que de les laisser aux colons afin de faciliter leur établissement, de sorte qu'il possède 157 arpents défrichés, alors que l'ensemble des habitants n'en possède que 46.

L'enquêteur affirme aussi que Cadillac montre une avidité sans borne, envers tous les habitants de Détroit, en exigeant des redevances outrancières des gens de métier qui veulent exercer leur profession. D'Aigremont juge aussi trop lourdes les charges annuelles de dix livres imposées à tous les habitants, qu'ils pratiquent ou non le commerce. Quant au droit de mouture, il s'élève au huitième minot à Détroit, alors que dans la vallée laurentienne, il est fixé au quatorzième minot. Enfin, le fondateur s'approprie les récoltes des colons pour en contrôler la valeur par la suite et les revendre aux soldats de la garnison à des prix prohibitifs.

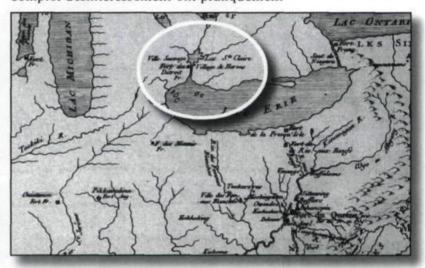
D'Aigremont remarque également qu'il se pratique plusieurs actes illégaux dans le commerce des fourrures de Détroit. Des voyageurs partent vers l'intérieur de la région sous différents prétextes et rapportent des fourrures, alors qu'il leur est interdit de traiter à l'extérieur du fort. De plus, il soutient qu'une certaine quantité de fourrures de Détroit est détournée vers les colonies anglaises, et accuse Cadillac de participer à ce trafic illicite.

Finalement, l'enquêteur estime que l'établissement a trop rapproché les nations des Grands Lacs, cette proximité contribuant à accroître les tensions déjà existantes. D'Aigremont estime que Cadillac est un piètre diplomate et qu'il ne réussit pas à contrôler les nations qu'il a lui-même attirées dans son établissement. Des escarmouches entre certains groupes ont déjà eu lieu et il prédit que si Cadillac demeure à Détroit, d'autres menaceront la sécurité de la région.

Ainsi, le rapport de d'Aigremont porte un coup terrible au fondateur et à son établissement. Cadillac perd le soutien du roi et de son ministre qui ordonnent le retrait de la garnison de Détroit dès 1709. L'année suivante, le roi nomme Cadillac au poste de gouverneur de la Louisiane et le commandement de Détroit est confié au sieur François Dauphin de La Forest. D'ailleurs, cette nomination porte en soi un désaveu de l'État envers l'établissement de Détroit. En effet, dans une lettre à son épouse, datée de 1712, le gouverneur Vaudreuil avoue qu'il «donne le commandement du détroit au Sr De La forest, mediocre sujet dans la v[u]e interrieure, de faire tomber cet établissement qui est mauvais en soy sans

labandonner publiquement apres lavoir autant soutenu».

Le gouvernement métropolitain et les autorités coloniales abandonnent donc les projets de développement de la région. On pense même à déplacer les habitants de Détroit en Louisiane qui commence à se développer vers la même période. Cet établissement était, somme toute, prématuré pour l'époque. L'abandon de l'État et son complet désintéressement ont pratiquement



causé sa perte. Déjà, au recensement de 1710, il ne restait à Détroit que six familles établies sur des terres et onze autres à l'intérieur du fort. Le coup a été presque fatal pour l'établissement. Toutefois, le noyau initial de population demeuré sur les lieux servira d'assise au peuplement subséquent, de telle sorte qu'à la fin du Régime français, on comptera plus de 800 résidants à Détroit répartis des deux côtés de la rivière sur quelque 15 kilomètres.

«Essay du cours de l'OYO avec les forts françois et anglois...» George-Louis Le Rouge. Paris, Chez Le Rouge, rue des Augustins, 1755. (Archives nationales, Paris).

Cet article s'inscrit dans le cadre d'un doctorat en cours à l'Université Laval et portant sur le peuplement colonisateur de Détroit de 1701 à 1765.

Lina Gouger est candidate au doctorat en histoire à l'Université Laval.

